

SYNDICAT FORCE OUVRIERE
DE LA VILLE, C.C.A.S,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE POITIERS



Contact syndicat

Adresse: 47 rue Jean Valade.86000 POITIERS

Téléphone: 05.49.52.19.86

Mail: syndicatfo3@wanadoo.fr

Fédération **Force Ouvrière** des personnels des
Services Publics et des Services de Santé



JE SUIS ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF

Décret n°92 - 843 du 28 août 1992



Catégorie B

Grades:

.Assistant socio-éducatif .

.Assistant socio-éducatif principal .

MISSIONS

Les assistants socio-éducatifs

Exercent des fonctions visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à restaurer leur autonomie et à faciliter leur insertion.

Dans le respect des personnes, ils recherchent les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social.

Ils conçoivent et participent à la mise en oeuvre des projets socio-éducatifs de la collectivité ou de l'établissement public.

Ils exercent plus particulièrement leurs fonctions dans l'une des spécialités suivantes :

- Assistant de service social

Ils conseillent, orientent et soutiennent les personnes et les familles connaissant des difficultés sociales. Ils les aident dans leurs démarches et informent les services dont les personnes relèvent pour l'instruction d'une mesure d'action sociale. Ils apportent leur concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population et d'y remédier.

- Educateur spécialisé

Ils participent à l'éducation des enfants ou adolescents en difficulté d'insertion et ils soutiennent les personnes handicapées, inadaptées ou en voie d'inadaptation. Ils concourent à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

- Conseiller en économie sociale et familiale

Ils informent, forment et conseillent toute personne connaissant des difficultés sociales, en vue d'améliorer ses conditions d'existence et de favoriser son insertion sociale.

Les assistants socio-éducatifs principaux

Peuvent exercer des fonctions de direction d'établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou être chargés de coordonner l'activité des assistants socio-éducatifs.



FO REVENDIQUE UN RATTRAPAGE IMMEDIAT

Revendications FO :

Pour un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat (gel du point d'indice depuis 2010)

- valeur du point d'indice +8% = 5€ bruts
- 50 points d'indice majoré de plus pour tous
- début de carrière minimum porté à 120% du SMIC = 1734,46€ bruts

REVENDECTION FO			
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain/2014
1er	377	1 885,00 €	370,89 €
dernier	565	2 825,00 €	440,40 €

REVENDECTION FO			
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain/2014
1er	425	2 125,00 €	388,64 €
dernier	612	3 060,00 €	457,77 €

LA REVENDICATION FORCE OUVRIERE :

VERITABLE REFORTE DES GRILLES INDICAIRES DES CATEGORIES C, B ET A.

POUR FAIRE ABOUTIR CES REVENDICATIONS VOTEZ MASSIVEMENT POUR LES LISTES FO

SITUATION ACTUELLE

Situation au 1^{er} janvier 2014 :

- valeur brut d'indice : 4,6303€ bruts
- SMIC mensuel : 1445,38€ bruts

ASSISTANT SOCIO EDUCATIF				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	pas de modification	
1er	327	1 514,11 €	327	1 514,11 €
dernier	515	2 384,60 €	515	2 384,60 €

ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	pas de modification	
1er	375	1 736,36 €	375	1 736,36 €
dernier	562	2 602,23 €	562	2 602,23 €

FO Revendique

- ⇒ L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension
- ⇒ Les ratios d'avancement de grade à 100 %
- ⇒ Une construction des grilles indiciaires afin de rétablir une réelle progressivité entre les échelons et les grades
- ⇒ Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception
- ⇒ La reconnaissance au niveau Bac +3 et le classement dans des grilles de rémunération de catégorie A de même niveau que celle des Attachés
- ⇒ L'ouverture d'un droit au départ anticipé en retraite (catégorie Active)

Ces revendications viennent en complément de la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 8% et de l'ajout nécessaire de 50 points , ce qui permettra immédiatement de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	422	441	461	486	514	544	572	599	625	646	675
IM	375	388	404	420	442	463	483	504	524	540	562
MINI	1a	1a6m	1a6m	1a6m	1a6m	1a6m	1a6m	2a6m	2a6m	3a6m	-
MAXI	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	-

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
IB	350	357	370	384	406	430	450	472	500	528	558	584	614
IM	327	332	342	352	366	380	395	412	431	452	473	493	515
MINI	1a	1a6m	2a6m	2a6m	2a6m	3a6m	-						
MAXI	1a	2a	3a	3a	3a	4a	-						

